

Journal du Lot

ORGANE RÉPUBLICAIN DU DÉPARTEMENT

Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi.

10 fr. par AN

MORS DU DÉPARTEMENT : 12 francs par an.

Les abonnements se paient d'avance. — Joindre 50 centimes à chaque demande de changement d'adresse

Rédaction et Administration

CAHORS. — 1, RUE DES CAPUCINS, 1. — CAHORS

A. OUESLANT, Directeur.

L'Agence HAVAS, rue Notre-Dame-des-Victoires, n° 31, et Place de la Bourse, n° 8, est seule chargée, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal.

PUBLICITÉ

ANNONCES (la ligne)..... 25 cent.

RÉCLAMES — 50 —

La publication des Annonces légales et judiciaires de tout le département est facultative dans le Journal du Lot.

EXEMPLE A SUIVRE

L'élection du Var est plus qu'une victoire électorale républicaine. c'est une manifestation du suffrage universel si importante qu'on ne saurait trop insister sur son caractère.

Depuis quelques temps, en effet, il existait dans le parti républicain certains flottements qui lui faisaient perdre de sa vigueur, qui causaient de douloureuses déceptions.

Partout où la lutte était ardente, les fausses manœuvres étaient fréquentes, la discipline était méconnue et les résultats complètement faussés. Les élections municipales parisiennes l'ont bien prouvé.

Les candidats commettraient une très grosse faute en suivant leurs adversaires sur un terrain préparé d'avance et dès longtemps choisi ; en discutant sur le patriotisme, en venant affirmer que leur amour du pays était égal à celui des nationalistes, ils ont jeté le trouble dans l'esprit des électeurs toujours défiants. Ceux-ci ont fait un raisonnement très faux mais très commun : « Il se défend, donc il se sent atteint ; il y a quelque chose de vrai, » et ils ajoutaient : « Tous sont d'accord pour vanter le patriotisme, mais le nationaliste n'est que patriote, il n'a pas d'autre opinion, nous devons le préférer à son concurrent. » C'est ainsi que M. Lucipia se fit battre.

Tous ceux qui ont mené vigoureusement la bataille contre les néo-boulangistes, tous ceux qui dédaignant les calomnies journalières déversées, ont attaqué l'ennemi, ont montré avant toute chose le vide du nationalisme, ont déchiré les oripeaux pailletés et fait constater le néant de déclarations creuses, tous ceux-là ont obtenu la confiance des électeurs.

Dans le Var, c'est une campagne analogue qui a été menée. La même tactique a eu le même succès dans des milieux très différents, c'est une raison de plus pour la croire bonne.

Les nationalistes de toute espèce, de Jules Lemaître à Bariller, de Coppée à Lopelletier, avaient déclaré que l'élection du président de la majorité nationaliste du Conseil municipal de Paris, par un collègue électoral de province était le couronnement nécessaire de l'œuvre entreprise. Grâce à eux, cette élection, qui aurait passé inaperçue, a pris les proportions d'un événement ; nous ne pouvons que les en remercie, ils ont été les pitres attirant le public à l'intérieur de la baraque pour lui montrer comment « on tombe » leur patron.

Devant les clameurs de la bande, les républicains du Var se sont émus. Les concurrents ont convenu de laisser les électeurs choisir, par un premier tour, le candidat antinationaliste auquel reviendrait l'honneur de battre Grébauval et ils se sont engagés à se désister en sa faveur.

L'engagement a été fidèlement, scrupuleusement tenu, non seulement par les candidats, mais par les électeurs.

Les chiffres sont plus éloquentes que les phrases. Au premier tour, M. Louis Martin, avait obtenu 3.195 voix et les quatre autres républicains, ensemble 6.240. Au deuxième tour, M. Martin est élu par 9.283 suffrages ;

donc c'est à peine si deux cents voix se sont égarées malgré le chiffre très élevé des votants et les divergences politique qui existaient entre les cinq républicains.

On comptait, en effet, un progressiste, M. Marguery ; deux radicaux, MM. Careil et Louis Martin ; deux socialistes, MM. Stroobant et Claude. Toutes les convenances personnelles se sont effacées et l'union complète des républicains s'est formée pour venger l'injure que leur faisait le nationalisme en attaquant leur circonscription.

Et cependant, quelles manœuvres Grébauval et ses amis n'ont-ils pas employées entre les deux tours de scrutin ! Ils ont suscité la candidature de Quilici, que la suspicion des électeurs marseillais avait écartée de la municipalité et Quilici a obtenu... 20 voix ; ils ont mené grand bruit autour d'une candidature Félix Martin, espérant par la similitude des noms jeter la confusion dans les esprits mais le docteur Félix Martin a immédiatement retiré sa candidature, ne voulant pas qu'elle puisse être un motif de discorde. Usant du même procédé, ils ont tenté d'utiliser le nom d'un certain Coutant, socialiste, espérant qu'on le confondrait avec le député d'Ivry ; la manœuvre a été déjouée.

C'est donc bien avant tout une élection antinationaliste que les habitants de Toulon ont entendu faire ; ils ont droit aux remerciements de tous les républicains de France qui, à l'occasion, ne pourront mieux faire que les imiter.

A. Z.

CHAMBRE DES DEPUTES

Séance du 6 décembre 1900 (matin)

M. Maurice Faure préside
La Chambre continue le budget de l'instruction publique.

Sur une observation de M. Cazals, le ministre promet d'étudier les améliorations à apporter à la condition des instituteurs attachés aux lycées de garçons.

M. l'abbé Gayraud, dit que l'enseignement secondaire de l'Etat passe par une crise très grave, que les budgets des lycées sont dans un déficit toujours croissant.

M. Berteaux fait voter une disposition qui spécifie que les fils des maîtres et maîtresses de l'enseignement primaire pourront profiter de la gratuité scolaire dans les lycées et collèges.

Puis M. Carnaud dépose et soutient la motion que voici : « La Chambre invite le gouvernement à préparer un projet de loi abolissant le système de classement actuel des instituteurs et des institutrices, dit pourcentage, que l'expérience a condamné et instituant le remplacement par l'avancement régulier d'une classe à une autre après un nombre déterminé d'années de services. »

Cette motion est adoptée par 290 voix contre 174.

Séance de l'après-midi.

M. Deschanel préside.
Séance très mouvementée, car la question de l'amnistie est discutée.

M. Drumont parle le premier ; il voudrait que l'amnistie fut accordée à tous les condamnés de la Haute-Cour.

M. Lasies parle dans le même sens ; toute fois, il votera le projet qui profitera à quelques pauvres diables.

M. Guieysse au contraire ne votera pas l'amnistie, car c'est enlever à Dreyfus le droit de prouver son innocence.

M. Ramel proteste contre le projet d'amnistie qui ne comprend pas Déroulède, Habert, Buffet, Guérin.

M. Lasies demande au général André de

s'expliquer en ce qui concerne la situation de Dreyfus.

M. le ministre de la guerre répond qu'il se refuse à toute discussion sur des arrêts légalement rendus.

M. Deribère-Desgardes demande l'amnistie générale.

M. Waldeck Rousseau combat le projet de M. Deribère-Desgardes, car dit-il, « le moment n'est pas encore venu de pardonner aux agitateurs de la rue : le parti républicain considérerait que c'est une défection du gouvernement. »

La motion de M. Deribère-Desgardes est repoussée par 311 voix contre 232.

La Chambre vote les articles du projet du gouvernement.

M. Vazeilles proteste contre ce projet qui « exclurait Dreyfus tout en couvrant Esterhazy. »

La suite de la discussion est renvoyée à jeudi prochain.

Et la séance est levée.

Séance du 7 décembre (matin)

M. Maurice Faure préside.

La Chambre accorde l'urgence à une proposition de M. Rivet tendant à la recherche de la paternité.

Puis le budget de l'instruction publique est continué. M. Xavier Reille se déclare contre les écoles laïques, ce qui n'empêche pas la Chambre de voter le budget de l'instruction publique.

Une discussion s'engage au sujet du déplacement du ministère des colonies, de la construction d'un conservatoire, de la transformation du musée du Luxembourg.

La suite est renvoyée à lundi.

Séance de l'après-midi

M. Deschanel préside.

M. Paul Vigné d'Octon a la parole pour répondre au discours prononcé vendredi dernier par le ministre des colonies.

M. Vigné regrette que le ministre « n'ait apporté que de vagues réponses aux accusations. »

L'orateur cite de nouveaux faits et revient sur les anciens ; puis il critique la gestion financière du général Gallieni à Madagascar.

Le tumulte à la Chambre est grand : M. Vigné demande qu'une enquête soit faite sur Madagascar.

M. Decrais monte à la tribune : il dit que M. Vigné est très bien renseigné, car lui ne connaît pas encore certains faits.

Toutefois, il ajoute que ce qu'à dit l'interpellateur au sujet des taxes indûment payées est inexact.

Le ministre défend le général Gallieni, et termine en disant que si les faits que vient de produire M. Vigné, sont établis, le gouvernement saura faire justice.

M. Pelletan dit que tout fonctionnaire civil de Madagascar, qui a voulu dénoncer des abus commis par le commandement militaire, a été envoyé en disgrâce.

Il demande que l'on fasse la lumière sur les questions coloniales.

M. Waldeck-Rousseau répond que le gouvernement repousse l'enquête parlementaire ; il pose la question de confiance.

La Chambre repousse, par 405 voix contre 106, la motion de M. Vigné, tendant à nommer une commission d'enquête, chargée de faire la lumière sur les abus coloniaux. L'ordre du jour Gerville-Réache, accepté par le gouvernement, est voté par 441 voix contre 1.

M. le comte d'Aulan pose une question au ministre de la guerre au sujet des incidents de Melun.

Le général André donne des explications : de violents incidents ont lieu.

M. Pastre demande que cette question soit transformée en interpellation, alors la Chambre devient houleuse : la droite proteste, crie contre le général André que les gauches acclament.

M. Pastre dépose un ordre du jour accepté par le gouvernement, « approuvant les déclarations et les actes du gouvernement ». Cet ordre du jour est voté par 301 voix contre 224

Et la séance est levée.

Sénat

Séance du 6 décembre 1900

On continue la discussion générale du projet sur l'augmentation de la flotte. M. Cabart-

Deanneville prononce un long discours technique d'où il résulte en somme qu'il est prêt à voter le projet, quoique le jugeant insuffisant.

M. de Lanessan, ministre de la marine, répond en exposant, comme il l'a fait, il y a quelques mois, à la Chambre, divers arguments qui militent en faveur du projet en discussion. Le ministre conclut par une riposte indirecte aux provocations indirectes de M. Mercier, en repoussant toute pensée d'agression contre quique ce soit, et en proclamant que la France veut vivre en paix avec tout le monde et que c'est précisément pour qu'elle puisse être pacifique qu'il faut la faire forte. (Vifs applaudissements). La discussion générale est close, la suite renvoyée au lendemain, et la séance est levée à 5 heures et demie.

Séance du 7 décembre

Le Sénat reprend la discussion du projet de loi relatif à l'augmentation de la flotte.

M. Combes développe un contre-projet par lequel les dépenses à faire pour l'augmentation de la flotte seraient portées à 1.071.212 francs. Il se déclare d'abord partisan forcené de la paix au même degré que le ministre de la marine.

M. Combes développe longuement son contre-projet, mais fini par le retirer, ce contre-projet ayant été combattu par le gouvernement et la commission.

Avant le vote sur l'ensemble, le général Mercier vient expliquer son vote.

L'ensemble du projet sur la flotte réunit l'unanimité de 268 votants.

On valide M. Giresse, le nouvel élu du Lot-et-Garonne.

La séance est levée à 6 heures. Prochaine mardi.

Le vote du budget

La résolution prise par la Chambre de tenir deux séances par jour nous évitera les douzièmes provisoires.

Il est presque certain que le 15 décembre la Chambre aura terminé l'examen du budget. Le Sénat ne voudra pas assumer la responsabilité d'en retarder le vote. La Commission des finances s'est déjà occupée de la réforme des droits de succession et si l'on tient compte que le projet voté par la Chambre est à peu près identique à celui déjà voté en première lecture par le Sénat, on ne peut douter de son adoption. Les divers chapitres du budget sont étudiés au fur et à mesure de leur vote par la Chambre, et, comme les textes sont sensiblement les mêmes que ceux proposés par le gouvernement et connus depuis longtemps, leur examen peut aller très rapidement. M. Caillaux aura l'honneur de faire voter un budget avant le 1^{er} janvier, fait qui ne s'était pas produit depuis 1895, époque à laquelle M. Doumer évita les douzièmes.

Certains esprits feignent de croire que l'examen rapide en séances publiques peut nuire à un contrôle sérieux de l'emploi des deniers de l'Etat. Il n'en est rien. Ce n'est pas en séance que se fait le travail ; on y prononce des discours fort beaux appelés à un grand retentissement dans le pays, mais les orateurs parviennent rarement à convaincre leurs collègues.

Toute la besogne est faite dans les commissions où on étudie les projets de loi, où on entend les auteurs d'amendements, où on discute point par point le pour et le contre de chaque question. Puis vient l'œuvre du rapporteur, fort longue et souvent fort ennuyeuse, qui résume les études préalables et présente aux députés ou sénateurs, un travail achevé sur lequel ils peuvent se prononcer par oui ou par non.

Les discussions publiques ne sont que la consécration « du travail » des bureaux ; elles peuvent être très rapides sans cesser d'être consciencieuses.

Les biens des congrégations

Le ministre des finances a transmis simultanément à la commission du budget et à celle des associations à la Chambre, les résultats de l'enquête sur les biens immobiliers des congrégations religieuses, effectuée en vertu de l'invitation du Parlement par la loi de finances.

Voici des chiffres d'ensemble les seuls qui aient été communiqués au Parlement. Les biens ont été partagés en quatre catégories, qui donnent les résultats suivants :

Biens possédés directement

Contenance : hectares 20,900 ; francs, 435,424,912.

Biens possédés indirectement

Contenance : hectares, 5,769 ; francs, 125,887,399.

Biens occupés

Contenance : hectares, 7,640 ; francs, 214,000,893.

Biens dont la condition juridique pour l'accomplissement du droit d'accroissement reste à éclaircir.

Contenance : hectares, 14,392 ; francs, 284,323,421.

Totaux : 48,701 hectares, 1,060,530,630 francs.

L'enquête a constaté que l'augmentation de patrimoine depuis 1880 est générale et porte aussi bien sur les immeubles possédés que sur les immeubles occupés sans qu'il soit possible de déterminer exactement dans quelle proportion elle se répartit entre ces deux catégories de biens.

Le total des biens immobiliers s'élève donc, ainsi qu'on l'a vu plus haut, à un peu plus d'un milliard.

Voici comment ces biens se répartissent entre les congrégations d'hommes et de femmes autorisées et non autorisées :

Congrégations d'hommes autorisées : 128 millions 555,525 fr. ;

Congrégation d'hommes non autorisées : 176,891,495 fr.

Congrégations de femmes non autorisées : 473,651,881 fr.

Voici, d'autre part, la comparaison des valeurs vénales des biens possédés par les congrégations autorisées aux diverses époques auxquelles des enquêtes ont été faites par le service des contributions directes :

En 1845, 43,027,000 fr. ; en 1856, 81,975,000 fr. ; en 1859, 105,370,000 fr. ; en 1880, 420,935,000 fr. en 1900, 392,408,000 fr.

On remarquera la diminution du chiffre de 1900 par rapport à celui de 1880 ; cette diminution tient à ce qu'un certain nombre de congrégations ont, dans cette période, aliéné une partie de leurs biens immobiliers pour les transformer en valeurs mobilières.

EN CHINE

Voici ce que dit le correspondant en Chine d'un de nos grands confrères parisiens :

« L'état sanitaire des troupes du corps expéditionnaire continue à être aussi satisfaisant que possible, grâce à la nourriture très saine et abondante qu'elles reçoivent. »

« On compte à peine deux ou trois décès par jour sur un effectif de 18,000 hommes. »

« Cette expédition a été vraiment bien conçue et bien préparée. »

D'autre part, les journaux — qui n'ont jamais été favorables au ministre actuel, — publient leurs correspondances de Tien-Tsin, qui reconnaissent avec quels soins et quelle intelligence cette lointaine expédition a été conçue et préparée.

Les Bases des Négociations

On mande de Pékin au *Times*, 5 décembre :

« Dans leur réunion dernière, les ministres ont décidé de remplacer les mots « peine de mort pour les fonctionnaires coupables » par les mots « plus sévère punition convenant à leurs crimes » »

« Le terme « irrévocables », appliqué aux conditions sera également remplacé par les mots « absolument indispensables. » Les noms des coupables ne sont pas spécifiés. »

« Doivent être punis les princes et les fonctionnaires qui ont été reconnus coupables par le gouvernement chinois ou qui ont déjà reçu par des édits impériaux un châ-

timent nominal ; les autres restant à désigner par les ministres seront également punis. »

Au Transvaal

Le bilan des pertes anglaises

Le *Ward-Office* communique à la presse, le relevé total des pertes anglaises à la date du 1^{er} décembre.

Il se chiffre par un total de 49.723 officiers, sous-officiers et soldats.

En outre, ce total ne comprend pas les malades et les blessés actuellement en traitement dans les hôpitaux du sud de l'Afrique.

INFORMATIONS

Le rendement des impôts

Le rendement des impôts pendant le mois de novembre s'élève à la somme de 122 millions 878,200 fr., soit une moins-value de 4 millions 891,500 fr. par rapport aux évaluations budgétaires, et une moins-value de 5 millions 954,700 fr. par rapport au mois de novembre de l'année précédente.

Les nouveaux timbres-poste

Les nouveaux timbres-poste ont fait hier matin leur apparition. La première édition de toutes les valeurs de chacun des trois types composés par Luc-Olivier Merson, Monchon et Joseph Blanc, a été livrée par les ateliers du boulevard Brune, et aussitôt on a approvisionné les deux bureaux du Luxembourg et du Palais-Bourbon.

A partir de demain matin, tous les bureaux de poste de Paris délivreront les nouveaux timbres, et d'ici à la fin de l'année, on en trouvera partout, de Valenciennes à Bayonne et de Nice à Quimperlé, même à Cahors.

Il a été décidé que la vignette du « timbre du soldat », timbre gratuit voté dernièrement par la Chambre en faveur de nos troupiers, sera choisie parmi les trois nouvelles vignettes postales. La couleur seule distinguera des autres timbres le timbre du soldat, qui, au lieu d'être unicolore comme ceux de Mouchon et de Joseph Blanc ou bi-couleur comme celui de Luc-Olivier Merson, sera — n'est-ce point in liqué ? — tricolore.

Les incidents de Brest

L'artilleur que la patrouille a arrêté après la scène des voies de fait sur le sous-lieutenant Jouan de Kerveneal avait donné un faux nom de l'artilleur coupable.

Ce dernier a été arrêté mercredi. C'est non un nommé Viard, mais un nommé Jules Roudey, engagé volontaire, ordonnance du chef d'escadron Doctaire.

Pendant les deux dernières nuits, Roudey a erré à l'aventure. Il a été écroué à la caserne de Fautras.

Six artilleurs sont en prison pour les incidents de la Sainte-Barbe. Parmi eux se trouve un nommé Jean-Louis Guyard qui a frappé un soldat de la patrouille.

Le colonel d'artillerie Henry est venu ce matin à la préfecture conférer sur ces divers incidents avec l'amiral Barrera. Une instruction judiciaire va être ouverte.

L'homme coupé en morceaux

Diverses pistes ont été suivies par le service de la Sûreté, au sujet du crime de la rue des Plâtrières, mais aucune n'a donné de résultat.

Du premier examen du corps fait par le docteur Socquet, il résulte qu'il ne restait que le cœur dans le corps de la malheureuse victime ; le foie, la rate, les poumons, etc., avaient été enlevés.

On avait supposé tout d'abord que la mort remontait seulement à quelques heures avant la découverte du cadavre ; mais étant données les précautions prises par l'assassin d'enlever les matières pouvant amener la décomposition du corps, il se peut que la mort remonte à 3 ou 4 jours.

Le docteur Socquet a relevé autour de la section du cou deux légères traces sanguinolentes laissant supposer que le jeune homme aurait été étranglé.

Le médecin légiste estime que les dé coupures et les désarticulations ont été faites par une personne expérimentée.

La victime, d'après le docteur doit avoir 20 ans.

Deux rôdeurs qui avaient été arrêtés la nuit dernière ont été relâchés.

Un mari qui coupe le cou à sa femme

Lun li soir, un coiffeur nommé Fages habitant la rue de la Gare, à Orléans, a coupé le cou à sa femme avec un rasoir, à la suite d'une courte discussion.

L'assassin est arrêté.

Après la discussion, Mme Fages était allée dans la boutique pour se recoiffer devant une glace. Son mari l'y suivit et, avant même que les garçons qui se trouvaient dans la boutique eussent remarqué sa présence, il avait saisi sa femme par les cheveux et lui donnait un coup de rasoir d'une violence telle que l'instrument se cassait contre la colonne vertébrale. La mort a été instantanée.

Son crime accompli, Fages prit la fuite avant que ses garçons fussent revenus de leur stupeur. Lorsque ceux-ci voulurent courir après lui, il avait disparu. La police se mit aussitôt à la recherche de l'assassin, que les agents découvrirent deux heures plus tard dans un débit de tabac de la rue de Bourgogne.

Fages fut aussitôt conduit au commissariat central, où il a passé la nuit. Il a été écroué ce matin à la maison d'arrêt.

Après son arrestation, Fages a manifesté tantôt du chagrin en pleurant, tantôt de l'inconscience en plaisantant. Cet individu est un alcoolique qui a déjà été condamné pour coups portés à sa femme.

Coups de couteau à un huissier

Jeudi matin, vers huit heures, M. Vidal, huissier à Perpignan, a reçu au bas-ventre un coup de couteau de cuisine de la part d'une veuve Desclaux, demeurant rue Cornaille, chez laquelle il s'était présenté pour procéder à l'enlèvement de meubles destinés à être vendus aux enchères, sur la place publique. La blessure, immédiatement pansée par deux médecins, ne paraît devoir entraîner aucune conséquence grave.

La veuve Desclaux a été mise sur-le-champ en état d'arrestation par la police, qui accompagnait M. Vidal pour l'aider à instrumenter.

Sauvé malgré lui

Peu banale l'aventure qui est survenue mercredi soir, vers huit heures, vieille route d'Aix, à Limoges !

M. X... passait devant la fabrique Touze, lorsqu'il entendit la voix d'un homme, au milieu d'un groupe, disant : « Ah ! tu crois que je n'aurai pas le courage de me tuer ? Eh bien ! regarde ! »

Au même instant, un tramway arriva, lancé à toute vitesse ; l'homme se plaça sur les rails et attendait le coup fatal qui devait l'anéantir.

M. X..., témoin de cet acte, se précipita sur l'individu, qu'il reconnut pour être le nommé Flaconèche.

M. X... traversa rapidement la voie, heurta violemment Flaconèche pour l'empêcher d'être écrasé. Celui-ci roula à plusieurs mètres sur le trottoir ; mais, furieux, il se releva et aborda M. X... en lui disant : « Vous avez tort, Monsieur, de vous mêler de ce qui ne vous regarde pas, et pour vous le prouver, voilà ! »

Et aussitôt, Flaconèche se rua sur M. X..., qu'il frappa violemment.

On avouera que cette dramatique tentative de suicide a eu un épilogue tout à fait inattendu.

M. X... n'a eu qu'une ressource : porter plainte.

Double assassinat à Beauvais

Un crime horrible vient d'être commis à Beauvais, dans la rue de la Couture.

Jeudi soir à sept heures, au plus fort de la tempête qui sévissait, des malfaiteurs ont sonné à la porte d'une maison isolée. La domestique, une jeune fille de vingt ans, Angèle Berr, arriva, elle fut aussitôt lardée de coups de couteau. Sa maîtresse, M^{me} veuve Jouvenel, âgée de 70 ans, fut tuée dans le couloir de la maison.

Les cris des victimes furent entendus par des voisins éloignés de cent mètres de la maison.

Le crime n'a été découvert que le lendemain matin.

Pilules Suisses. Exiger le timbre de l'Etat. Méfiez-vous des contrefaçons. 1 fr. 50

CHRONIQUE LOCALE

L'ÉLECTION SÉNATORIALE

LES LETTRES DE M. REY

Nous recevons, ce matin, la lettre suivante, que nous insérons sans aucune difficulté :

Paris, le 7 décembre 1900.

Mon cher Directeur,

Dans le n^o de jeudi dernier du *Journal du Lot* vous annoncez que, en réponse à la lettre qui m'avait été adressée par le Comité républicain de Cahors, j'ai fait connaître à son président que j'adhérais complètement au choix du Comité.

Ainsi présentée la nouvelle ne contient pas toute ma pensée. Permettez-moi de la compléter en ajoutant, comme le porte le reste ma lettre, que ce choix doit être ratifié, conformément aux traditions démocratiques, par une assemblée plénière des maires ou délégués républicains de l'arrondissement de Cahors, afin qu'il puisse s'imposer à toutes les fractions du parti.

Je vous serais très obligé de vouloir bien insérer cette lettre dans votre prochain numéro. Veuillez agréer, mon cher directeur, l'assurance de mes meilleurs sentiments.

REY.

M. Rey semble croire que nous avons une arrière-pensée quelconque en annonçant son acceptation complète, sans mentionner la deuxième partie de sa première lettre.

C'est une erreur. Le Comité avait pris acte de l'adhésion complète de M. Rey, mais n'avait pas cru devoir tenir compte de l'avis — le Comité étant seul juge des mesures qu'il convient de prendre pour soutenir son candidat — de l'avis, disons-nous, que M. Rey lui donnait ; cela pour des raisons que nous expliquerons tout à l'heure.

Nous croyons utile auparavant, de donner la première lettre de M. Rey au président du Comité. La voici :

Paris, le 4 décembre 1900.

Mon Cher Président,

Je m'attendais au choix que le Comité de concentration républicaine a fait de mon ami Costes.

Il importe maintenant que ce choix soit ratifié par une assemblée plénière des maires ou délégués républicains de l'arrondissement de Cahors, afin que tous les républicains puissent maintenir sur son nom cette union à laquelle nous avons dû nos victoires électorales et qui est toujours nécessaire.

Veuillez agréer, mon cher Président, l'expression de mes meilleurs sentiments.

REY.

Après avoir pris connaissance de cette lettre, le Comité chargea son président de répondre à notre député. Il le fit de la manière suivante :

Cahors, le 5 décembre 1900.

Monsieur le Député,

Je me suis empressé de porter à la connaissance du Comité de concentration républicaine la lettre que vous avez bien voulu m'écrire à la date du 4 décembre.

Je suis heureux, au nom du Comité et en mon nom personnel, de vous remercier de votre adhésion si franche et si complète à la candidature de M. Costes, maire de Cahors.

Nous avons examiné avec le plus grand soin le désir que vous nous exprimez de faire ratifier le choix de M. Costes par une assemblée des maires ou des délégués républicains de l'arrondissement de Cahors.

Il a paru au Comité que cette réunion était difficilement réalisable notamment à cause des oublis et des erreurs qu'on pourrait commettre dans les convocations et des froissements qui pourraient en résulter.

Au surplus le comité croit être certain d'avance que son choix sera ratifié par tous les délégués républicains, comme il l'a été par vous-même.

Veuillez agréer, Monsieur le Député, l'expression de mes sentiments dévoués.

Le président du Comité,
DELPECH.

Voilà donc nos lecteurs au courant de la situation d'une façon absolument complète.

M. Rey voudra bien nous permettre quelques commentaires qui n'engagent que nous, du reste, car nous n'entendons pas lier la liberté du Comité qui agira comme bon lui semblera.

De deux choses l'une. Ou M. Rey accepte carrément la candidature de M. Costes, ou son acceptation n'est qu'apparente.

Dans le premier cas, nous ne comprenons pas son insistance à provoquer une réunion pour laquelle il dresserait fort difficilement lui-même la liste des personnes à convoquer.

Dans le second, il vaudrait mieux aller droit au but.

Mais, jusqu'à preuve du contraire, nous nous refusons à croire que l'honorable M. Rey ait eu la moindre arrière-pensée et nous sommes persuadés que c'est très loyalement qu'il a accepté le choix, fait par le Comité, de « son ami » Costes.

Il ne nous reste donc qu'à discuter l'opportunité de la Réunion.

Nous avons déjà dit, et M. Rey ne nous contredira pas, que l'on serait fort embarrassé pour adresser les convocations. Le Comité ne doit s'adresser qu'à des électeurs républicains... — Tout le monde l'est aujourd'hui... à des degrés divers ! Première difficulté.

En deuxième lieu, on ne doit convoquer que des *électeurs sénatoriaux*. M. Rey peut-il nous indiquer le moyen de ne faire aucun oubli et connaît-il, lui, quels seront les délégués des conseils municipaux. Tel maire, qui s'intitule républicain, pourra parfaitement ne pas être désigné par son conseil; dès lors de quelle valeur aura été son vote dans la réunion, ou l'avis qu'il y aura donné.

Donc, difficultés matérielles impossibles à résoudre pour arriver à convoquer les membres de cette réunion.

Son utilité est-elle au moins démontrée ? Pas le moins du monde.

Il n'y a qu'UN SEUL candidat républicain, — candidat accepté par M. Rey lui-même, — en quoi consisterait alors le rôle des membres de la réunion ?

Il n'apparaît pas très clairement.

Enfin, point essentiel, il convient de s'inspirer des précédents en semblable matière.

Qu'a-t-on fait lors de l'élection du regretté M. Delport ?

Le Comité, crut devoir, — comme l'indique aujourd'hui M. Rey — convoquer une réunion des électeurs de l'arrondissement de Cahors pour ratifier le choix fait par lui. On sait que le Comité avait désigné M. Delport à la suite du décès de M. Talou.

La réunion eut lieu. Mentionnons en passant qu'elle fut pitoyable quant au nombre. Très peu d'électeurs s'étaient dérangés ! On allait cependant passer au vote, lorsque M. Vival fit remarquer que si le choix du candidat appartenait, pour ce siège, aux électeurs de l'arrondissement de Cahors, il était cependant incontestable que les électeurs des autres arrondissements avaient voix au chapitre. Cette observation appuyée par plusieurs personnes prévalut et la séance fut levée.

On décida seulement de convoquer à une réunion ultérieure tous les électeurs de droit : sénateurs, députés, conseillers généraux et conseillers d'arrondissement.

Si M. Rey tient à une réunion de ratification, — ce que ne jugeait pas nécessaire M. Rey, candidat, lorsqu'en 1898 il fut choisi par le même Comité — et que le Comité accepte cette manière de voir, — car le Comité a bien le droit, nous le répétons encore, de mener sa barque comme il l'entend — si le Comité accepte cette manière de voir, il n'y a qu'à ce conformer au précédent que nous venons de citer et ainsi tout le monde aura satisfaction.

Aussi bien, M. Rey aurait tort de supposer que M. Costes fuit le moins du monde les réunions publiques; notre député sait comme nous qu'une réunion de tous les *électeurs sénatoriaux* aura lieu à Cahors et que, devant ses électeurs, l'honorable maire de Cahors, exposera son programme républicain avec la loyauté que nous lui connaissons.

Ce jour là son succès sera grand, nous l'affirmons, ce sera le prélude du triomphe final.

A. COUESLANT.

Vote de nos députés

Dans le scrutin sur la motion Derrière-Degardes, invitant le gouvernement à présenter le projet d'amnistie générale, repoussé par le gouvernement, les voix de nos députés se sont ainsi réparties :

Contre : MM. Rey, Vival.
M. Lachize était absent.

La motion Derrière-Desgranges a été rejetée par la Chambre.

Contributions indirectes

M. Pécol, surnuméraire des contributions indirectes à Cahors, est nommé au Pont-Andesner (Eure).

Enregistrement

Notre compatriote, M. Léon Bouyssou,

receveur de l'enregistrement à Monangary (Madagascar), est nommé en la même qualité en avancement de classe, à Coussey (Vosges).

Nos félicitations.

Un mot à M. Triaire

Ancien Inspecteur primaire de Cahors

Monsieur,

Pour la quatrième fois, il me revient que vous tenez sur mon compte des propos blessants.

Vous affirmez, paraît-il, que je mène contre vous une campagne sourde, et que je suis l'auteur des articles dithyrambiques vous concernant, parus dans une importante feuille pédagogique.

J'aurais fait votre éloge pour mieux vous perdre !...

Ce serait, pour le moins, de la naïveté ! Vous oubliez, Monsieur, qu'il y a dix jours à peine, dans mon bureau, — où je ne vous avais certes pas appelé, — vous m'avez déclaré que les dits articles étaient l'œuvre de monsieur M.... qui, lui aussi, voulait vous nuire.

Vous avez parfois la mémoire bien courte, Monsieur, mais vous avez par contre une certaine audace.

Au lieu de débâter contre des ennemis imaginaires, vous devriez savoir gré à la presse républicaine de son silence fait de pitié; vous devriez lui savoir gré de ne pas avoir démolie, preuves à l'appui, cette monstrueuse légende qui vous représente comme le prototype du fonctionnaire républicain, inébranlable et incorruptible; qui vous représente surtout comme le défenseur ardent et convaincu de l'école laïque et l'adversaire déclaré de l'enseignement congréganiste !!!

Je ne suis pour rien, — vous le savez mieux que personne !!! — dans la campagne de presse en question; mais vous savez aussi que nous nous connaissons de longue date et si vous ne mettez pas un terme à vos potins malpropres, je riposterai, comme il convient, aux articles dont vous m'accordez si généreusement la paternité et nous verrons bien alors de quel côté se trouveront les rieurs.

Si vous y tenez, je n'y vois, pour ma part, aucun inconvénient.

A. COUESLANT.

Dotation de la jeunesse de la France 1106^e section

Le Trésorier de la « Dotation de la jeunesse de France » prévient les sociétaires de la section de Cahors qu'il recevra les cotisations à la mairie, dans la salle des réunions, le dimanche 9 décembre.

Les personnes qui désireraient faire inscrire leurs enfants peuvent également venir à la réunion. Les adhésions seront reçues de 10 h. à 11 h. 1/2.

Adjudication

On a procédé jeudi, dans une des salles de l'hôtel de ville, à l'adjudication au rabais, sur soumissions cachetées, des travaux de construction des murs nord et ouest du musée projeté.

Le montant du devis était fixé à 3,460 fr. 66.

Six soumissions ont été déposées. Celle de M. Labie, entrepreneur de travaux publics, ayant été la plus avantageuse, ce dernier a été déclaré adjudicataire avec un rabais de 25 fr. 80 0/0.

Vol de tabac

Le sieur Andrieux, demeurant au faubourg Labarre, a porté plainte qu'on lui avait volé 500 feuilles de tabac dans une maison sise à Lamothe, près Cahors.

Théâtre de Cahors

La tournée R. Harmant, sous l'habile direction de M. Charles Marache, nous donnera ce soir 8 décembre une seule représentation de

L'Hôtel du Libre Echange

la désopilante comédie de MM. Georges Feydeau et Maurice Desvallières.

A en juger par la composition du programme qui nous est soumis et en tête duquel figure M. Malard, l'excellent comique qui a créé le rôle de « Pinglet » dans lequel il est remarquable, à ses côtés nous voyons la séduisante d'Areska Mme Barbe et MM.

Harmant, Brillet et Chevrier les excellents comiques.

En somme cela nous promet une soirée *di primo cartello* et nous ne doutons pas que le théâtre ne soit trop petit pour contenir le public amateur de bon spectacle.

Le spectacle commencera par

UN BAIN DE MÉNAGE,

comédie de M. Georges Ferdeau

Musique du 7^{me} de ligne

PROGRAMME DES 6 ET 9 DECEMBRE

Allegro Militaire.	Blon
Les Diamants de la Couronne, Ouv ^{re} .	Auber
La Vallée d'Ossau, (Valse)	Benoist
Les Noces de Figaro, (Fantaisie)	Mozart
Le bon Bourgeois. (Polka)	Sellenick.

De 3 heures à 4 heures (Allées Fénélon.)

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Du 6 au 8 décembre 1900

Mariage

Gié François, monteur au chemin de fer et Large Amélie, couturière.

Arrondissement de Cahors

PUY-L'EVÊQUE. — Foire. — Bœufs gras, de 29 à 30 fr. les 50 kilos.

Attelages, cours ordinaires.

Moutons gras, de 65 à 70 cent. le kilo.

Autres, de 12 à 25 fr. l'un.

Porcs gras, de 43 à 45 fr. les 50 kilos.

Autres de 20 à 30 fr. l'un.

Oies grasses, de 80 à 85 cent. la livre.

Foies d'oie, de 2 à 2 fr. 25 id.

Poules, de 4 à 5 fr. la paire.

Poulets, de 2 à 2 fr. 25 id.

Lièvres, de 4 à 5 fr. l'un.

Perdreux, de 1,75 à 2 fr. l'un.

Lapins domestiques, de 25 à 30 c. la livre.

Œufs, 80 cent. la douzaine.

Blé, de 12 à 13 fr. 50 les 4/5.

Maïs, de 9,50 à 10 fr. 50 id.

Pommes de terre de 3 à 4 fr. id.

Châtaignes, de 4 à 5 fr. id.

Noix, pas d'acheteurs.

Arrondissement de Figeac

CARAYAC. — Postes et Télégraphes. —

On nous écrit :

L'administration des Postes obligerait beaucoup les habitants de Carayac si elle voulait bien réorganiser le service de façon à ce que la distribution se fit plus tôt.

Arrondissement de Gourdon

VAYRAC. — Conseil de guerre de Toulouse. — Jean-Pierre Darnis, gendarme à la 17^e légion, de la brigade de Vayrac, était poursuivi devant le conseil de guerre sous l'inculpation d'avoir écrit contre son brigadier, une lettre calomnieuse au ministre de la guerre.

C'était à l'époque des élections municipales que Darnis aurait commis cet acte.

Les experts sont unanimes à reconnaître l'écriture de la lettre identique à celle de Darnis.

Darnis a été acquitté.

Chez nos voisins

FUMEL. — Foire. — Peu d'affaires sur les bœufs.

Porcs gras, de 44 à 46 fr. les 50 kilos.

Jeunes porcs en hausse.

Moutons gras, de 60 à 70 cent le kilo.

Autres, de 12 à 25 fr. l'un.

Oies, de 75 à 85 cent. la livre.

Canards, de 85 à 90 cent. id.

Poules, de 4 à 5 fr. la paire.

Lièvres, de 4 à 6 fr. l'un.

Perdreux, de 1,75 à 2 fr. l'un

Œufs, 90 cent. la douzaine.

Marrons, de 2,25 à 2 fr. 75 le 1/5.

Châtaignes, de 5 à 6 fr. l'hect.

Blé, de 14 à 15 fr. id.

Maïs, de 13 à 14 fr. id.

BULLETIN FINANCIER

La tenue des cours est aujourd'hui plus satisfaisante; en effet les demandes ont été assez

suivies sur les rentes françaises, les fonds étrangers et les valeurs de crédit.

Les actions des valeurs de tramways et de traction continuent à se montrer très lourdes.

Le 3 0/0 s'inscrit à 101 fr. 50 dernier cours, et 3 1/2 0/0 à 102 fr. 52.

La Banque de France se traite à 3850 fr. Le Comptoir National d'Escompte reprend à 578 fr. Le Crédit Foncier a passé de 675 à 680 fr., le Crédit Lyonnais de 1070 à 1074 et la Société Générale est ferme à 612 fr.

Les Chemins français finissent, de Lyon à 1755 fr., le Midi à 1292 fr., le Nord à 2260 fr., l'Orléans à 1665.

Le Suez cote 3555 fr.

L'Extérieure est en hausse à 69 fr. 72, l'Italien cote 95 fr. 32, le Portugais à 2425. Le Russe 3 0/0 1891 a passé de 86,80 à 86, 05, le Turc D cote 2315, et la Banque Ottomane 541.

Les actions de la compagnie Urbaine d'Éclairage par le Gaz Acétylène se traitent au comptant à 150 fr. demandé.

OU L'HOMME ÉTAIT-IL DONC ?

« Où est donc votre mari ? » demanda le visiteur à la maîtresse de la maison.

L'intérieur de l'habitation était absolument tel qu'il l'avait vu deux ans auparavant. Rien n'y manquait. La vieille armoire bretonne, l'horloge dans sa boîte de chêne, le grand lit avec ses rideaux de serge verte, au-dessus de la haute et suspendue aux solives, une grande planche supportant des niches de pain de ménage. En un mot tout était encore là, jusqu'au grand fauteuil sur lequel le maître de céans a passé bien des heures de tristesse et de souffrances, mais pour le moment il était vide. Qu'elle pouvait être la cause de l'absence de maître Pierre ?

Par la porte qui donne sur le jardin, le visiteur pouvait apercevoir les plates-bandes de légumes et les milles et une fleurs dont la brise lui apportait le doux parfum. Mais où était donc le jardinier ?

Mme Tanguy, remarquant le regard inquiet et la voix attristée du vieil ami de la famille, s'empressa de le tranquilliser en lui disant. « Non, Pierre n'est pas mort. Vous vous souvenez quelles étaient nos craintes à ce sujet, mais Dieu soit loué, nous en avons été quittes pour la peur, car il a si bien guéri, qu'il est déjà à son ouvrage à cette heure matinale; lui qui est dans la soixantaine est aussi vif et vigoureux qu'un jeune homme de vingt-cinq ans ! N'est ce pas extraordinaire ? »

Et le vieil ami exprima sa joie sincère à la nouvelle du retour à la santé du brave jardinier, car il savait combien le pauvre homme avait souffert. La dernière fois qu'il l'avait vu, il y avait plus d'une année qu'il n'avait manié la pioche, la bêche, le râteau ou la serpette. Son mal était survenu à la suite d'un refroidissement, du moins, c'est ce que l'on crut d'abord, et il en était peut-être ainsi. Quoi qu'il en soit, la maladie l'avait atteint, comme la gelée qui détruit la plante. En peu de jours les souffrances furent si vives que force lui fut d'abandonner son travail. C'était l'estomac qui le faisait le plus souffrir. Il rendait presque tout ce qu'il mangeait. Tout le corps lui faisait mal, mais surtout les jointures et la tête. Il n'avait plus la moindre force, ni dans le dos ni dans les bras, ni dans les poignets et les doigts, et ses jambes étaient si faibles qu'il ne pouvait faire un pas. Il faut avouer qu'à ce moment-là Pierre Tanguy était un fort triste jardinier. Lorsqu'on venait le voir, on était bien sûr de le trouver chez lui, et pour cause ! S'il lui arrivait d'essayer de faire quelques pas, immédiatement il avait des accès de suffocations. Hélas ! A quoi bon travailler si la respiration nous manque ?

Une constipation des plus opiniâtres le torturait continuellement, mais surtout la nuit. Une heure de sommeil était pour lui une chose tout aussi extraordinaire que la découverte d'une nouvelle orchidée. Ses nuits se passaient généralement à se rouler et à se torturer de douleur dans son grand lit, et à gémir assis sur son fauteuil pendant le jour.

Les médecins firent de leur mieux pour le soulager, mais sans succès. Ainsi il ne restait plus au pauvre Pierre qu'à attendre que dame Nature voudrait bien le retirer du nombre des vivants.

Le récit fait par Mme Tanguy a été communiqué par écrit à M. Fanyau dans une lettre datée du 28 février 1899 et dûment signée par son auteur M. Pierre Tanguy, jardinier, 54 rue des Brebis, Morlaix (Finistère). Sa signature a été légalisée par M. le Bossoch, Maire de Morlaix.

« Après une année d'une telle existence, continua Mme Tanguy, j'entendis parler de la Tisane américaine des Shakers que vend M. Oscar Fanyau, pharmacien à Lille, (Nord), et je me mis à en faire prendre à mon mari. Qu'elle heureuse idée ! Deux flacons l'ont complètement guéri. En fait de remèdes, je n'ai jamais vu rien de si extraordinaire. »

CADEAU aux LECTRICES du Journal du Lot

BON pour un Numéro du Journal de Modes « LA SAISON », le seul au monde donnant 100 Gravures inédites de Modes et de Travaux de Mains par Numéro.

Détacher ce coupon et l'envoyer avec son adresse, à l'Administrateur de La Saison, 25, Rue de Lille, Paris.

Le plus impartial
Le mieux informé

LE GUIDE DU CAPITALISTE

Le seul qui envoie à ses ABONNÉS des Avis de Cours et des Opérations opportunes.

5 FR. PAR AN.

2, PLACE BOULEVARD, PARIS. — En s'abonnant dans les Bureaux de Post.

SOUS DEUX DRAPEAUX

PAR OUIDA

TROISIÈME PARTIE

XIV

SOUS LA TENTE

Son haik blanc flottait autour de sa taille majestueuse et, sous les plis de son turban d'une blancheur de neige, la couleur bronzée et olivâtre de son front hardi, la longueur de sa barbe d'un noir de jais, l'éclat perçant de ses yeux lui donnaient une imposante et royale majesté.

Un regard de reconnaissance jaillit de ses yeux devant l'ennemi qui avait si souvent croisé le fer avec lui, et il repoussa la lettre avec une courtoisie pleine de dignité.

— Lis moi cela !...

Le chasseur lut la lettre.

Les quelques mots qu'elle contenait étaient amers, perfides, mortifiants. Ils l'entouraient d'un filet comme un lièvre qui tombe dans le piège d'un berger.

Si le scheik continuait la lutte contre les ravisseurs de la jeune fille, la vie de la captive serait en danger ; s'il restait simplement en arme, sans faire d'attaque directe, elle deviendrait la maîtresse du colonel et serait

ensuite abandonnée à l'armée.

Les seules conditions par lesquelles elle pourrait lui être rendue étaient la soumission immédiate à l'autorité de l'Empereur et un hommage personnel de sa part et de la part de tout ses Djouad au colonel, comme représentant de la France... hommage par lequel ils devraient s'avouer chiens et fils de chiens.

Tel était ce message de paix.

Le chasseur le lut jusqu'au bout avec calme ; puis, il leva les yeux et regarda l'Emir ; il s'attendait à recevoir cinquante lames de sabre dans le cœur.

En le regardant, il cessa de penser à son propre sort ; il ne pensa plus qu'à l'effet de la révélation qu'il venait de lui faire, à ce que pouvaient être cette colère et cette douleur, choses inconnues dans le monde dans lequel la plus grande partie de sa vie s'était écoulée.

Il était devenu un vétéran endurci à la fatigue, élevé à la rude école des guerres africaines ; il avait vu toutes les formes de la souffrance mentale et physique... des hommes abandonnés mortellement blessés, alors que l'élan de la charge entraînait leurs camarades plus loin... des chevaux exténués mourant de faim et de soif par vingtaines... des brandons de feu lancés au milieu des campements endormis, et des femmes sans défense arrachées à leur repos par les mains implacables de soldats sans pitié.

Mais la torture qui, pendant une seconde, agita l'âme fortement trempée de cet Arabe dépassait tout ce qu'il avait rêvé de possible ; elle était muette et contenue dans des bornes

de fer par l'orgueil du désert et la majesté d'un grand chef : mais elle en disait plus que n'importe quel discours éloquent qui ait jamais été prononcé sur terre.

Avec un cri aigu et sauvage, les Bédouins firent tourner leurs sabres nus au-dessus de leurs têtes et se précipitèrent sur le porteur du message.

Le chasseur ne chercha pas à se défendre il resta immobile. Il trouvait la vengeance juste.

Le scheik brandit son sabre au-dessus de sa tête et leur fit signe de se retirer en leur montrant les plis blancs du drapeau.

Puis sa voix retentit comme le tonnerre.

— Si tu ne t'étais pas abandonné à mon honneur, je t'aurais fait déchirer membre à membre. Retourne vers le tigre qui vous conduit et dis lui... aussi vrai que Allah est vivant... que je vais tomber sur lui pour le frapper comme il n'a jamais été frappé. Mort ou vivant, je veux le rapporter avec moi. S'il prend la vie de Djelma, je répondeur à son crime en tuant dix mille des vôtres... S'il ose la déshonorer, j'allumerai une guerre si terrible dans toute la contrée que toute ta nation sera repoussée comme une meute de chiens étouffés jusque dans la mer et qu'elle disparaîtra à tout jamais de la surface de la terre. Je te le jure par la Loi et le prophète !

La menace retentit, impérieuse comme celle d'un monarque, dans le silence du désert.

Le chasseur inclina la tête, lorsque les paroles cessèrent. Ses doigts étaient fortement serrés et son visage sombre.

— Emir, écoute un seul mot, — dit-il d'une voix brève. — La honte retombe sur moi comme sur toi. Si j'avais connu les paroles que renferme cette lettre, je ne l'aurais jamais apportée. Tu me connais, tu portes des marques de mon sabre et je porte des marques de ton. Fies-en-toi à moi, Sidi ; je te promets qu'avant que le soleil se couche elle te sera rendue sans qu'il lui soit fait aucun mal, ou je reviendrai ici et ta tribu me mettra à mort de la façon qu'il lui conviendra. C'est ainsi seulement qu'elle peut être sauvée sans danger. Réponds ? ma parole te suffit-elle ?

Le chef du désert le regarda longtemps ; immobile comme une statue sur son étalon, ses yeux animés d'un éclat terrible, fixés sur les yeux de l'homme qui si longtemps avait été son ennemi dans des luttes où leur chevalerie égalait leur audace.

Le chasseur ne broncha pas sous ce regard fixe, perçant, plein de rudesse.

Puis l'Emir désignant le soleil qui était alors à son zénith :

— Tu es un grand guerrier ; des hommes comme toi ne mentent pas. Va, et si elle n'est rendue avant que le soleil soit à moitié de sa course vers l'Occident, toutes les tribus d'Ilderim te considéreront comme un frère et plieront comme l'acier devant tes ordres. Si non... par le Dieu tout puissant... aucun des hommes de ta troupe ne vivra pour raconter l'histoire de Djelma.

(A suivre.)

Bibliographie

LA NATURE, Revue de sciences illustrée, Henri de Parville, rédacteur en chef (Masson et Co, éditeurs, 120, boulevard Saint-Germain, Paris.) — Sommaire n° 1437, du 8 Décembre, 1900.

Transformation des propriétés chimiques de quelques corps simples, par A. de Marsy. — La réfrigération industrielle et la conservation des produits alimentaires, par Henri de Parville. — Les Indes anglaises à l'Exposition, par Henry de Varigny. — Les moustiques et le paludisme, par le Dr A. Cartaz. — Les minéraux du Chili, par Jacques Boyer. — La régée de l'alcool russe, par G. Mareschal. — Les animaux se cachent-ils pour mourir, par Henri Coupin. — La maladie du peuplier, par A. Aimé. — Les locomotives étrangères, Exposition de 1900, par A. R. — Chronique. — Académie des sciences ; séances du 3 décembre 1900, par Ch. de Villedeuil. — Téléphone haut-parleur, par J. L.

Ce numéro contient 10 gravures et le bulletin météorologique de la semaine.

Lectures pour Tous

Nul n'était mieux désigné que M. Paul Bourget, l'éminent académicien, pour saisir et peindre sur le vif la Journée d'une Parisienne élégante de notre temps, et chacun voudra lire ce brillant et curieux tableau de la vie montaine dans le N° de décembre des Lectures pour Tous, que vient de mettre en vente la librairie Hachette, et C^o Articles d'actualité, études pittoresques, romans dramatiques, que rendent plus vivants encore des illustrations abondantes et merveilleuses, tel est l'attrayant ensemble que présente ce récent N° des Lectures pour Tous, la Revue populaire et familiale par excellence. On y lira les articles suivants : Une Parisienne au XIX^e siècle, par Paul Bourget ; Douze mois dans les glaces australes ; La lutte contre l'alcoolisme ; Histoire d'un livre, nouvelle ; Les petits métiers à l'Exposition ; Sur la planète Mars : Impressions de voyage ; Sonverains artistes et amateurs principiers ; Service de la Reine, roman ; Ce qu'on peut faire avec une pelure d'orange ; L'hôtel de la Brigade, nouvelle, par Tancrède Martel.

Abonnements. Un an : Paris, 6 fr. Départements, 7 fr. Etranger, 9 fr. Le numéro 50 centimes.

LE BON JOURNAL

Administration et Rédaction, 26 rue Racine Paris. — Sommaire du 9 décembre 1900.

V^o Nacla : Chronique. — Alexandre Boutique : Un renégat de l'Assoumoir. — E. A. Spoll et Paul Cosseret : La Mine d'Or (suite). — Théodore Cahu : L'Etang maudit (suite). — Daniel Riche et Henri de Weindel : L'Or rouge (suite). — Auguste Deslinières : Les Conscrits de Rochebelle (suite). — Pierre Maël : Reine-Marguerite (suite). V^o Nacla Tirelire et Bas de laine (suite).

LE MONDE ILLUSTRÉ 13, quai Voltaire, Paris. Sommaire du numéro 2280 du 8 novembre 1900.

GRAVURES. — Portraits : Henry Sienkiewicz, auteur de « Quo Vadis ».

Chine : Les troupes alliées à Shanghai : Le maréchal de Waldersée venant de passer la revue des troupes — Coolies chinois travaillant au port de Wosung. — Le port de Wosung. — Campement des troupes Françaises.

Indo-Chine : Le sanatorium de Lang-Bian : Passerelle de Ba-Lach. — Une scierie. — Groupe de coolies chinois. — Mise en place d'un caisson. — Parc d'un convoi de ravitaillement. — Port de Xam-Gam.

Nécrologie : Le professeur Ollier. Portraits : Le forçat innocent Paul Kirail.

Théâtre Illustré : Vaudeville : Sylvio ou la curieuse d'amour. — Variétés : Mademoiselle Georges. Beaux-Arts : Aïcha, tableau de Mme Lucas-Robinet.

Paris : Les nouveaux timbres-poste. — La médaille offerte par la Ville au Président Krüger. Alpinisme (Supplément) : La montagne française et l'œuvre du Club Alpin. — Alpes françaises : Construction d'un refuge. — Cabana à l'aiguille du midi. — Refuge de l'Alpe. — Tour de Cloussis. — Le spectre du Rhotorm. — Aiguille de Bionnassay.

Portraits : M. Ernest Caron, président du Club Alpin. — M. Schrader, vice-président. — M. Joseph Vallot, vice-président. — M. Valbert Chevallard, secrétaire général. — M. A. Templier, trésorier général. — M. Richard, président de la Commission des caravanes scolaires. — M. Baysse, président de la section du Sud-Ouest. — M. Gallot, président de la section de Lyon. — Dr Fournier, président de la section des vosges. — Miss Brévoort, (américaine) célèbre alpiniste. — Alphonse Pajot, guide de Chamoinx.

Chroniques : * Courrier de Paris, par Ph. Maquet ; Théâtres, par H. Lemaire ; Musique, par A. Boisard ; La Montagne française et l'œuvre du Club Alpin, par H. H. de Nousseanne ; Indo-Chine : L'œuvre de M. Doumer, par X.

Explication des gravures, Echecs, Rébus, Revue comique, Petit courrier des Théâtres, Memento de la Semaine, Les Courses, par Archiduc, Le Sport, par A. Wimille, Les Livres, par Pierre Duc, etc., etc.

Nouvelle : Scènes de la vie de Théâtre, par Aug. Germain, Illustrations de Slom. Le numéro : 50 centimes

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 1462^e livraison (8 décembre 1900).

Un mousse de Surcouf, par Pierre Maël. — Les établissements du Creusot, par Daniel Bellet. — Vers la gloire par Henry Gny. — Plumes de parure, par M^o Gustave Dumoulin.

Abonnements : France : Un an, 20 fr. six mois, 10 fr. Union Postale, un an, 22 fr. Six mois, 11 fr. Le numéro : 40 centimes.

Hachette et C^o, boulevard Saint-Germain, 79, Paris.

TOUR DU MONDE. — Journal des voyages et des voyageurs. — Sommaire du n° 49 (8 décembre 1900).

1^o Aquileja (Autriche), par M. T.-A. Martel. 2^o A travers le monde : Venise. — En Gondole — Le port de Tché-Fou.

3^o Missions politiques et militaires : La Mission saharienne Blanchet.

4^o Civilisations et religions : Emigrants italiens au Brésil, par Marcel de Forez.

5^o La lutte économique : Le développement de l'industrie navale en Allemagne.

6^o Livres et Cartes.

7^o Conseils aux voyageurs : Pour les voyageurs collectionneurs. — Chasses d'hiver (Suite et fin). — Oiseaux de mer. — Oiseaux aquatiques. — Oiseaux de montagnes, par Paul Combes.

Abonnements : France, un an, 26 fr. Six mois 14 fr. Union Postale, un an, 28 fr. Six mois, 15 fr. Le numéro : 50 centimes.

Bureaux à la librairie Hachette et C^o, 79, boulevard Saint-Germain, Paris.

CHEMINS DE FER D'ORLÉANS

Voyages dans les Pyrénées

La Compagnie d'Orléans délivre toute l'année des Billets d'excursion comprenant les trois itinéraires ci-après, permettant de visiter le Centre de la France et les Stations thermales et hivernales des Pyrénées et du golfe de Gascogne.

1^{er} ITINÉRAIRE Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Bagnères-de-Bigorre, Montréjean, Bagnères-de-Luchon, Pierrefitte-Nestlas, Pau, Bayonne, Bordeaux, Paris.

2^e ITINÉRAIRE Paris, Bordeaux, Arcachon, Mont-de-Marsan, Tarbes, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

3^e ITINÉRAIRE Paris, Bordeaux, Arcachon, Dax, Bayonne, Pau, Pierrefitte-Nestlas, Bagnères-de-Bigorre, Bagnères-de-Luchon, Toulouse, Paris (via Montauban-Cahors-Limoges ou via Figeac-Limoges).

Durée de validité : 30 jours Prix des Billets : 1^{re} classe 163 fr. 50 c. — 2^e classe 122 fr. 50 c.

ON DEMANDE UN ÉLÈVE EN PHOTOGRAPHIE

PHOTOGRAPHIE D'ART J. VALDIGUIÉ

5, rue du Portail-Alban, 5, Cahors ADMIS A L'EXPOSITION DE 1900 MEMBRE DU CONGRÈS PHOTOGRAPHIQUE QUI A EU LIEU A PARIS EN JUILLET DERNIER

Reproductions et agrandissements en toutes dimensions de portraits, gravures, pastels, peintures, etc., par tous procédés ayant obtenu les plus hautes récompenses pour ce genre de travaux, aux Expositions universelles, 8 fois hors concours et membre du jury.

Photographie la nuit à la lumière artificielle Nouvelle installation du matériel suivant les grands progrès du jour CÉLÉRITÉ, TRAVAUX SOIGNÉS ET GARANTIS PAR TOUS PROCÉDÉS

MAISON LOUBEYRE

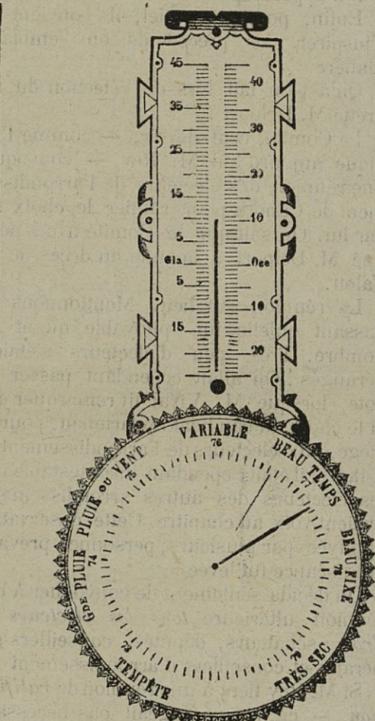
COIFFEUR-PARFUMEUR Inventeur breveté S. G. D. G. — Patented in France, Angleterre, Belgique CAHORS, Boulevard Gambetta, CAHORS

Premier Prix à toutes les Expositions Hors concours — Membre du Jury

Cette Maison se recommande par la nouvelle installation de son Salon de Coiffure (Hommes et Dames). Elle pratique l'antiséptie comme aucune maison de Paris ou de province ne le fait encore et elle ne craint, de ce chef, aucune concurrence. « Tout pour l'hygiène » telle est la devise de la Maison.

LOTION ANTISEPTIQUE DU D^r GELIS Contre les Pellicules et la chute des Cheveux — Résultat garanti. Prix : 2 fr. 50 et 1 fr. 50. — Flacon n° 2 : 3 fr.

Le propriétaire-gérant : A. COUESLANT.



Baro-Thermomètre. Température minima du jour : 5, Id. maxima de la veille : 14, Hauteur d'eau tombée la veille exprimée en millimètres : 1

VIENT DE PARAITRE: LE GRAND-ANNUAIRE DU LOT

ÉDITÉ PAR LA LIBRAIRIE DELSAUD RUE DE LA MAIRIE, CAHORS

Contenant les Prévisions du temps, par Mathieu Laensberg et celles par Xaintrailles, d'Issoire (Puy-de-Dôme), illustré de plus de 500 gravures.

Précédé d'un grand roman historique inédit sur Le siège de Cahors par Henri IV.

Prix : 60 centimes ; franco par la poste : 90 centimes.

LE JOURNAL DU LOT EST EN VENTE à Cahors

Chez M. HERBLIN, au kiosque de la place d'Armes.

— M^o LAVAL, buraliste, boulevard Gambetta.

— Mlle Euphrasie IMBERT, marchande de journaux, à côté de la Mairie.

— Mlle MOLINIE, buraliste, rue de la Mairie.

— M. MAURY, marchand de journaux, 16, rue Nationale.